

# JOUY-MAUVOISIN



## BULLETIN MUNICIPAL N° 146



**Contacts :**

**Téléphone : 01 34 76 51 21**

**Email : [mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr)**

**Internet : <http://www.jouy-mauvoisin.fr>**

## SOMMAIRE

- ☒ Editorial
- ☒ Extraits des délibérations du conseil municipal.
- ☐ Extrait séance de travail du conseil municipal.
- ☒ Informations municipales
- ☒ Informations GPS&O
- ☒ Informations diverses



Comme les années passées nous nous associons à la campagne d'information sur le dépistage contre le cancer du sein. **DETECTE TOT, LE CANCER DU SEIN EST GUERI DANS 90% DES CAS !**

Il y a un an, dans l'édito d'octobre, je vous faisais part de notre mécontentement suite à la disparition du seul bus du matin et du soir desservant notre village. Après avoir interpellé les différents responsables régionaux, sans réponse directe pour autant, nous avons constaté le retour de nos bus depuis le 1er juillet de cet été.

Une mise aux normes pour les personnes handicapées est prévue pour 2023 ou 2024 par la communauté urbaine GPS&O selon les finances du moment.

Nous sommes évidemment très satisfaits, cependant ces bus il n'est pas suffisant de les vouloir, il faut les utiliser. Vu le coût des carburants et des problèmes liés au réchauffement climatique le temps est peut-être venu de se poser les bonnes questions. Nous avons un rôle important à jouer en changeant nos habitudes et en déconstruisant notre regard sur nos déplacements.

En complémentarité de la ligne régulière nous disposons du Transport à la demande. Toutes les informations sur celui-ci sont disponibles en mairie.

Octobre c'est également le mois des impôts et notamment de la taxe foncière. Comme prévu en début d'année la communauté urbaine a créé sa taxe foncière à hauteur de 6 % calculée sur une valeur locative en hausse de 3,4 %.

Ces chiffres en augmentation ne sont en aucun cas du fait communal. Seule la hausse de 3,4 % sera profitable à nos finances.

La taxe d'habitation pour ceux qui la paie encore ne sera plus perçue en 2023 sauf pour les résidences secondaires.

Il avait été décidé par le conseil municipal que pour financer les travaux d'isolation de l'église nous ferions appel à la générosité de la population et aux utilisateurs de celle-ci. Après la déduction des subventions diverses, il reste 29 000 euros à la charge de la commune.

Les tracasseries administratives étant résolues pour mettre en place, via COLLECTICITY, la plateforme destinée à recueillir les dons, nous pouvons enfin vous annoncer sa mise en service.

Le lien suivant vous permettra selon vos moyens de donner tout en défiscalisant votre don : <https://app.collecticity.fr/fr/jouy-mauvoisin>

Dans un passé assez lointain il a déjà été fait appel aux dons pour subvenir au financement de travaux réalisés dans l'église.

Je terminerai cet édito en vous souhaitant une bonne lecture de ce nouveau numéro de notre bulletin municipal.

LE MAIRE  
Alain BERTRAND

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL DU 7 SEPTEMBRE 2022

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Elisabeth DOS SANTOS, Véronique BANCE, Stéphanie DA FORNO, Nadège DELLAROSA, Jocelyne GUILLAUME, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Jérôme LENFANT

**ABSENTS EXCUSES :** M. Didier LEOPOLD, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES, M. Julien HERON qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND et M. Mohamed MERROUNE qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth DOS SANTOS.

### **APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG DE VERSAILLES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE D'ARCHIVAGE.**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une convention ainsi qu'un protocole d'accord avaient été signés en avril 2018 pour une durée de 3 ans relatifs à la mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour une mission d'assistance à l'archivage.

La mission devait durer 8 semaines de 39 heures échelonnée sur deux exercices budgétaires.

En raison de la pandémie du COVID, seule la première phase a pu être réalisée dans le délai de ladite convention.

Il nous faut signer une nouvelle convention avec effet à compter du 1er mars 2022, la base du tarif horaire est de 26 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour une mission d'assistance à l'archivage annexée à la présente délibération,

- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### **DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE.**

Madame AUBRIL Nathalie, conseillère municipale a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale par lettre en date du 21 mai 2022. Ce courrier a été adressé pour information à Monsieur le Sous - Préfet de Mantes-la-Jolie.

Le conseil municipal en prend acte.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une élue fait part d'un incident de bus transportant des scolaires de la commune. Le chauffeur de car n'a pas fait d'arrêt à Jouy et les a déposés à Perdreauville. Le problème a été remonté au responsable de la ligne de bus.

*Il s'avère après enquête que le conducteur du bus aurait oublié l'arrêt.*

Par ailleurs, il semblerait que les bus allant à la gare de Mantes aient repris le service sur notre commune (1 le matin et 1 le soir). Une confirmation va être demandée auprès des services compétents de la CU GPSEO.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ETAT CIVIL



### MARIAGES :

Tous nos vœux de bonheur à :

- M. BUSSONNIERE Benjamin et Mme CAHU Astrid, rue de la Vallée, dont le mariage a été célébré le 15 juillet 2022,

- M. BRINIS Farid et Mme AMIAR Mouna, le Clos du Lavoir, dont le mariage a été célébré le 23 juillet 2022.

### NAISSANCES :

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Julia DE SA JAUD, rue de la Vallée, née le 16 août 2022

- Yusuf AKAR, rue de la Vallée, né le 29 août 2022

- Seyyid CINAR, rue de la Vallée, né le 30 septembre 2022



## Effectif scolaire

En septembre, 62 élèves ont rejoint les classes de l'école de Jouy-Mauvoisin, dont :

### **Maternelle (Mme MOREAU)**

10 en petite section et 8 en moyenne section

Cette année, les 10 élèves en grande section sont dans la classe de Mme LESSAULT.

### **Classes primaires (Mme LESSAULT, Mme TEKAYA)**

8 en CP, 8 enCE1, 8 en CE2, 4 enCM1 et 6 en CM2.

## Elections parents d'élèves

Ont été élus représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2022-2023 :

Mme MASSARDI Amandine

M. BOURSIER Nicolas

M. BUSSONNIERE Benjamin

## Noël à l'école !

Les enfants, les représentants de parents d'élèves et les enseignantes organisent pour Noël :

- une vente de sapins : votre commande est à déposer dans la boîte aux lettres de l'école au plus tard le 18 novembre avec votre chèque à l'ordre de l'OCCE de l'école de Jouy-Mauvoisin. Vous pourrez venir chercher votre sapin à l'école le samedi 3 décembre de 9h00 à 12h00.
- une vente de chocolats de Noël : vous trouverez le catalogue dans votre boîte aux lettres. Votre commande est également à déposer dans la boîte aux lettres de l'école au plus tard le 17 novembre avec votre chèque à l'ordre de l'OCCE de l'école de Jouy-Mauvoisin. Vous pourrez venir chercher votre commande lors de la soirée du 9 décembre à la salle polyvalente, ou éventuellement la semaine suivante à l'école.
- une soirée conviviale à la salle polyvalente le 9 décembre à partir 18h45, avec au programme : chorale de tous les élèves, buffet participatif, tombola, et remise des chocolats de Noël que vous aurez commandés.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Lessault au 01-34-76-50-48 ou par mail [0781418t@ac-versailles.fr](mailto:0781418t@ac-versailles.fr)

## TAXES FONCIERES 2022

Vous venez de recevoir la taxe foncière pour l'année 2022 et le moins que l'on puisse dire, celle-ci a augmenté et ce pour deux raisons : la part intercommunalité (GPS&O) qui est passée de 0 à 6 % et la revalorisation de 3.4% des valeurs locatives, décrétée par le gouvernement.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## BOÎTE A LIVRES

Un petit rappel du fonctionnement de la boîte à livres. Le principe de celle-ci est d'emprunter un livre et de le remplacer par un autre. Ce n'est en aucun cas un lieu de dépôt de livres ce que nous avons constaté ces derniers temps. Pour cela, il existe des associations telles que : Aptima et Emmaüs.

## BUS

Les bus du matin et du soir sont de retour depuis le mois de Juillet pour la gare routière de Mantes la Ville  
1 bus le matin à 7H22 place de la mairie en partance vers la gare  
1 bus le soir retour place de la mairie à 19H11 (Partant de la gare à 18H45)

## STATUE DE SAINT MAMMES

Après son classement au patrimoine départemental, elle vient d'être promue au patrimoine national depuis le 18 juillet 2022.  
Certains d'entre vous ont pu la contempler lors de la journée du Patrimoine.

## PUBLICITE

### RAPPEL ET INFORMATION

Les entreprises qui ont fait ou sont en train de faire des travaux sur votre propriété ne sont pas autorisées à apposer un panneau vantant leur produit ou leur réalisation. Vous n'êtes pas autorisés non plus à donner votre accord pour ce genre de pratique, même si l'entrepreneur vous a concédé une remise tarifaire pour y consentir.

## LES JEUX DU MARDI

Une après-midi jeux (scrable, triamino, cartes...) sera organisée les mardis à partir du mois de novembre 2022. Les séances de jeux sont accessibles à tous, alors, si vous êtes disponibles, venez nombreux, à la salle des Loisirs à partir de 14h00.  
Pour tous renseignements vous pouvez contacter la mairie.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



La commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918 se déroulera à partir de 11h00 au pied du monument aux morts pour la France, situé à l'intérieur du cimetière de la commune. Nous rappelons que cette cérémonie est ouverte à l'ensemble de la population. Selon les conditions sanitaires en vigueur, elle pourrait être suivie par un apéritif offert par la municipalité.

## LE COLIS DES ANCIENS



Les bénéficiaires de ce colis pourront le récupérer le dimanche 11 décembre à partir de 11h00. Les modalités de cette manifestation ne sont pas encore complètement définies, mais il est important de noter que cette année, **la distribution est envisagée à la salle POLYVALENTE** plutôt qu'à la salle des loisirs permettant ainsi une plus large distanciation des personnes.

Notez ce rendez-vous dès aujourd'hui, vous serez informés en temps et en heure s'il devait survenir un quelconque changement.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## *Vœux du Maire et du Conseil Municipal*

La cérémonie de présentation des Vœux à la population ainsi que celle de remise des médailles du travail aura lieu en date du 15 janvier 2023 à partir de 15h 00 à la salle Polyvalente.

### DEJECTIONS ANIMALES

Propriétaires d'animaux de compagnie, vous avez pris l'habitude depuis un certain temps déjà de promener votre animal dans les rues du village, avec le petit sac en poche en cas d'indélicatesse.

Nous vous en félicitons, cependant des remarques nous sont parvenues de promeneurs empruntant la sente du chemin de la Croix Saint Nicolas où il deviendrait difficile d'éviter de mettre un pied où il ne faut pas.

De grâce, si votre stock de petit sac est épuisé, faites en sorte que votre animal fasse ses besoins sur le bas-côté.



**POUR LE BIEN DE TOUS  
MERCI DE RAMASSER  
LES DÉJECTIONS DE VOTRE  
ANIMAL DE COMPAGNIE**

### TRAVAUX D'ETE

Réfection totale de la toiture des bâtiments abritant la cantine-garderie et le logement de l'école



### IMPOTS FRANCE SERVICES

Un agent de la Direction Départementale des Finances Publiques est à votre écoute et vous répond pour toutes questions relevant des impôts (sur le revenu, taxes foncières et habitation, paiement amende, cantine, etc...) au **01.30.84.06.25 du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00.**

De plus, France Services Buchelay met ses bureaux à disposition pour un rendez-vous avec l'agent des Finances Publiques si nécessaire.

## RÉDUCTION DES DÉCHETS

### Composteurs individuels : réservez le vôtre dès maintenant !



Afin d'encourager les particuliers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, GPS&O poursuit ses sessions de distribution de composteurs à tarif préférentiel. Les trois distributions organisées avant l'été ont permis d'équiper 440 foyers. **Cet automne, 480 composteurs sont prêts à trouver preneurs. Les inscriptions ouvrent ce 13 septembre.**

La promotion du compostage participe pleinement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) visant à réduire le poids des poubelles de 37,7 kg par habitant et par an d'ici 2024.

Chaque année, à l'échelle de la communauté urbaine, on estime à 45 000 tonnes de déchets verts (jardin et cuisine) qui pourraient être détournés du circuit de collecte et de traitement traditionnel.

#### INFOS PRATIQUES

- **Le composteur**
  - Tarif : 20€ l'unité (Coût réel 61 €, soit 41 € pris en charge par GPS&O) ;
  - Contenance : 400 litres ;
  - Matière : bois.
- **Distribution programmée à l'automne :**
  - [Samedi 29 octobre](#), Centre Technique Communautaire de Buchelay, rue Roger Sarlet.
- **Modalités de réservation et de paiement à compter du 13 septembre**

La réservation de composteurs et le paiement s'effectuent en ligne sur [gpseo.fr](http://gpseo.fr) via la rubrique « démarches en ligne » en cliquant sur ce lien : <https://cutt.ly/PFQVQ7n>

Les habitants s'inscrivent sur le créneau de leur choix :

- Le matin : 9h, 10h ou 11h.
- L'après-midi : 12h45, 13h45, 14h45, 15h45 ou 16h45.

Un justificatif de domicile est demandé au moment de l'inscription.

## REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du RLPI de la communauté urbaine GPS&O, une enquête publique va se dérouler du **8 Novembre à 9H00 au vendredi 9 décembre 2022 inclus à 17H00**.

Rappelons que le RLPI est un document qui encadre les conditions d'installation des publicités, enseignes et préenseignes sur le territoire de la communauté urbaine. Celui-ci adapte les règles nationales aux spécificités du contexte local.

Toutes les modalités sur cette enquête publique seront indiquées sur une affiche qui sera apposée à la porte de la mairie.

Le dossier d'enquête sera consultable dans certains lieux indiqués sur l'affiche ainsi que sur le site internet suivant : <http://elaboration-rlpi-gpseo.enquetepublique.net>

# INFORMATIONS DIVERSES

## SAISON DE CHASSE 2022/2023

| Espace régional          | Lot                   | Surface | Jours de chasse |                                                              |
|--------------------------|-----------------------|---------|-----------------|--------------------------------------------------------------|
| Forêt régionale de Rosny | N° 2 Beuron Beauvoyer | 119 ha  | Les vendredis   | 25 novembre, 16 décembre, 20 et 27 janvier, 10 et 17 février |

### FORET DE ROSNY

Des travaux de sécurité vont avoir lieu au début du mois d'octobre, en forêt régionale de Rosny. Ils sont pilotés par l'Agence des Espaces Verts, aménageur et gestionnaire.

Ces travaux se dérouleront en bordure des chemins et en lisière de la forêt. L'objectif est de sécuriser la promenade par le retrait ou l'élagage de quelques petits arbres identifiés comme potentiellement dangereux : vieillissants, malades, blessés, fragilisés par les aléas climatiques, avec des risques de chute de branches ou de l'arbre lui-même en cas de coup de vent. Cette intervention a été décidée suite à la dernière tournée de sécurité.

#### Par ailleurs,

Des frelons (frelons européens et frelons asiatiques) sont présents en Forêt régionale de Rosny. L'Agence des espaces verts (AEV), aménageur et gestionnaire du massif, appelle à la prudence. Un affichage sur site informe les promeneurs.



#### En cas de découverte d'un nid :

**se mettre en sécurité** pour éviter l'attaque de frelons, éviter de s'approcher à moins de 5 mètres du nid et surtout ne pas tenter de détruire le nid !! Un individu seul ne présente pas de danger particulier. Toutefois, en cas d'agression, la colonie de frelons peut se défendre via une attaque groupée (notamment les frelons asiatiques). Les multi piqûres présentent un danger réel pour l'homme.

**En cas de piqûre :** ôter toutes ses bagues pour ne pas gêner la circulation sanguine, en cas de gonflement utiliser une pompe à venin si on en possède une. Enlever le dard si celui-ci est resté dans la peau ; penser à désinfecter l'endroit de la piqûre. Pour limiter le gonflement, passer un glaçon ou une poche de froid sur la zone piquée.

En cas de réaction allergique avec gêne respiratoire ou en cas de piqûres multiples, appeler le 15 ou le 112.